

CE QUE DIT L'ISLAM AU SUJET DES ENFANTS (PARTIE 1 DE 5): DIEU GARANTIT LES DROITS DES ENFANTS

Évaluation: 2.3

Description: Avant même leur naissance, les droits des enfants sont respectés.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [La famille](#)

par: Aisha Stacey (© 2014 IslamReligion.com)

Publié le: 17 Mar 2014

Dernière mise à jour le: 26 Sep 2022

L'islam est une religion révélée par Dieu à tous les peuples, qui s'applique en tous lieux et en tout temps. Il est donc accessible à tous et se soucie particulièrement du respect, des droits et des responsabilités de chacun. Dans le Coran et les hadiths du prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) se trouvent les droits et responsabilités établis par Dieu pour l'humanité. Comme ils ne sont pas



soumis aux désirs et caprices des gens, ils ne changent pas. Ces droits uniques, dans l'islam, incluent les droits des enfants. Les droits des enfants ne sont pas garantis par leurs parents, leur communauté ou même leur gouvernement; ils sont garantis par Dieu Lui-même.

L'islam établit un cadre légal et un code d'éthique destinés à protéger les droits des individus, incluant leur droit de vivre en sécurité. Pour les enfants, la sécurité revêt une importance capitale. Les droits des enfants commencent avant même leur naissance et leur conception. Le Coran et les hadiths affirment clairement que les gens doivent prendre le mariage très au sérieux et bien réfléchir à leur décision de se marier avec telle ou telle personne. Le prophète Mohammed a dit : « **Les hommes épousent une femme pour quatre raisons : sa richesse, sa lignée, sa beauté et sa piété. Épousez donc une femme pour sa piété.** »

Si un homme et une femme sont tous deux très pieux et s'efforcent quotidiennement de plaire à leur Créateur, les droits des enfants qu'ils auront sont automatiquement garantis. Car adorer Dieu signifie obéir à Ses commandements et l'un de Ses commandements consiste à respecter les droits des enfants. Déjà, en se mariant plutôt que de vivre une relation illicite, le couple assure une partie des droits de ses futurs enfants. En effet, un enfant a le droit de connaître sa lignée.

Une fois l'enfant conçu, il a droit à la vie. Le Coran affirme clairement que toute vie est sacrée. Il n'est donc pas permis d'interrompre une grossesse par crainte de ne pas avoir suffisamment d'argent pour élever l'enfant à naître. C'est Dieu qui pourvoit aux

besoins de Sa création.

« Ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté – Nous pourvoyons à vos besoins comme aux leurs. » (Coran 6:151)

Mais si une décision doit tout de même être prise pour interrompre une grossesse, il est important de se rappeler qu'avoir un enfant est une bénédiction de Dieu et qu'une telle bénédiction doit être accueillie avec joie et gratitude. Plusieurs personnes, dans le monde, sont incapables d'avoir des enfants. Alors quand Dieu en accorde un à une famille, cela devrait la rendre heureuse.

Toutefois, les enfants ne sont pas des jouets ni des possessions. Et nous avons, envers eux, de grandes responsabilités à remplir, tel que mentionné dans le Coran et les hadiths. Il est obligatoire, pour les croyants, d'élever leurs enfants de manière à en faire des personnes vertueuses et leur faire sentir qu'ils sont des membres appréciés de la race humaine. Négliger ce devoir risque de faire dévier les enfants de la bonne voie, une fois adultes, et de les éloigner de Dieu.

« Ô vous qui croyez! Préservez-vous, ainsi que vos familles, d'un Feu dont le combustible est composé d'hommes et de pierres, gardé par des anges durs et sévères qui ne désobéissent jamais à Dieu en ce qu'Il leur commande et qui font (strictement) tout ce qui leur est ordonné. » (Coran 66:6)

De son côté, le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit : **« Chacun de vous est un berger responsable de son troupeau. Le leader est un berger et il est responsable de son troupeau. L'homme est le berger de sa famille et il est responsable de son troupeau. La femme est la bergère de la maisonnée de son mari et elle est responsable de son troupeau. »**[\[1\]](#)

Prendre soin de ses enfants et les élever convenablement est un devoir dont doit s'acquitter chaque parent et cette tâche n'est pas toujours facile. En fait, Dieu nous rappelle, dans le Coran, que nos enfants peuvent devenir une grande épreuve, pour nous. Les triomphes et les tribulations de la vie sont des tests et les enfants n'y font pas exception. Ils peuvent nous apporter beaucoup de bonheur, mais ils peuvent également nous causer beaucoup de soucis et de chagrin. Dieu, dans Son infinie sagesse, ne fait jamais en sorte qu'un adulte soit incapable de faire face aux épreuves de sa vie.

« Vos biens et vos enfants sont une épreuve pour vous; mais auprès de Dieu se trouve une énorme récompense. » (Coran 64:15)

Suivre les enseignements de l'islam aide le croyant à faire face à tous les événements de sa vie, incluant les épreuves, les tribulations et les triomphes. L'approche de l'islam concernant l'éducation des enfants couvre les aspects physiques, émotionnels et spirituels de cette éducation. L'enfance est un moment unique dans la vie d'un individu et l'islam le reconnaît depuis toujours.[\[2\]](#) Cela tranche totalement avec l'idéologie

occidentale, où le concept même de l'enfance ne fut ni abordé ni commenté avant le 16^e siècle.^[3] Jusque-là, les enfants avaient toujours été considérés comme des adultes de petite taille, avec les mêmes besoins et les mêmes désirs que les adultes.

À travers l'histoire de l'islam et dans la littérature islamique, les droits et responsabilités liés aux enfants sont clairement définis. Les parents, les familles et les communautés ont certaines responsabilités envers les enfants. Plusieurs sont obligatoires et, au Jour du Jugement, Dieu interrogera les parents sur la façon dont ils auront traité leurs enfants.

L'érudit musulman ibn Outhaymine a décrit les enfants comme des êtres qui nous sont confiés par Dieu. Il a ajouté que les enfants doivent être bien nourris, lavés et habillés; qu'ils ont droit à l'éducation, au savoir religieux et à l'apprentissage spirituel. Leur cœur doit être occupé par la foi et leur esprit, par le savoir et la sagesse. Et c'est dans cet esprit qu'ont été rédigés les articles suivants de cette série.

Note de bas de page:

[1] *Sahih Boukhari et Mouslim*

[2] Gil'adi. A 1992, *Children of Islam: concepts of childhood in medieval Muslim society*, (Les enfants en islam: les concepts de l'enfance dans la société musulmane médiévale) Macmillan, Oxford.

[3] Aries, P 1962, *Centuries of childhood*, (Siècles d'enfance) Vintage Books, New York.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/3584/ce-que-dit-l-islam-au-sujet-des-enfants-partie-1-de-5>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.